

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2024 DANS LA SALLE CONSULAIRE DE LA CCPC

LE 20 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 14 février 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT procuration

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Sonia EICHLER *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 24 Absents : 4

Excusée:

Mme Brigitte NANCHE, Commune d'Allonzier la Caille

Absents:

Mme Catherine SGRAZZUTTI, Commune d'Allonzier la Caille

Mme Virginie JACOTTET, Commune de Cernex

M. Jérome JONFAL, Commune de Cruseilles

Excusé:

M. Patrice PRIMAULT, Commune de Cercier

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024 à approbation. Celui-ci est approuvé.

Ce PV sera donc signé par M. le Président et par M. Jean-Marc Bouchet, secrétaire du conseil du 26 janvier 2024.

M. le Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

Il est proposé que les délibérations et le procès-verbal soient signés par Mme Sylvie Mermilod, secrétaire de séance.

&&&

PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR PAE DE LA CAILLE

Madame Charlotte Boettner et M. Michel Vincent prennent la parole ; le powerpoint présenté est annexé au compte-rendu.

PDME PAE de la Caille

En tant qu'autorité organisatrice des mobilités, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles accompagne les entreprises dans la réalisation de Plan de Mobilité Employeur. Il s'agit de favoriser les modes alternatifs à la voiture (transport collectif, vélo, marche, covoiturage...) auprès des salariés et ainsi répondre à un enjeu environnemental, économique et de qualité de vie au travail.

Une réflexion est engagée depuis 2023 avec une douzaine d'entreprises de plus de 20 salariés du PAE de la Caille, représentant au total plus de 500 salariés. Au regard des potentiels de chaque mode de déplacements, elle vise à définir des actions individuelles (au sein de chaque entreprise) et collectives (entre plusieurs entreprises). Pour ces dernières, outre formaliser un comité de suivi associant les entreprises volontaires, il est proposé de travailler prioritairement au développement du covoiturage (point de rencontre, bourse de trajets, communauté...), à la mise à disposition d'une flotte de vélos et à la sensibilisation régulière des salariés (communication, évènements).

L'objectif est aussi d'associer un maximum d'entreprises du PAE afin d'agir collectivement et concrètement à l'essor des modes alternatifs et à la pérennisation des emplois locaux.

TRANSPORT A LA DEMANDE

La mise en place d'un Transport à la Demande entre l'agglomération annecienne et le PAE de la Caille, ouvert à tous, est une initiative du Grand Annecy qui en assure aussi le financement. Ce projet constitue une première action, certes mineure, mais qui ne peut que contribuer, en cas de succès, à l'émergence d'une offre de desserte en transports collectifs plus importante à terme.

Chacun regrette néanmoins le manque de concertation et de prise en compte des enjeux de déplacement du Pays de Cruseilles pour la réalisation de ce projet et au-delà dans le cadre de la réorganisation du réseau de la SIBRA dont la CCPC est actionnaire. Mme Charlotte Boettner et M. le Président doivent à ce titre rencontrer M. Sarda, Vice-Président aux mobilités du Grand Annecy.

FINANCES

 LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE CONCERNANT LE REGLEMENT DE FACTURES A L'ENTREPRISE GAL TP; 13 pour <u>LEVER</u> la prescription quadriennale sur la créance dont est titulaire l'entreprise GAL TP pour un montant total de 47 673,95 euros HT (M. Pierre Gal, Mme Cécilia Horckmans, M. Gérard Lacroix, M. Guy Demolis, Mme Julie Montcouquiol, Mme Valérie Peray, M. Bernard Desbiolles, M. Jean-Marie Terrasson, Mme Charlotte Boettner, M. Vincent Tissot, M. Jean-Pierre Cauquoz, M. Philippe Clerjon, M. Jean Pallud)

ET 11 pour <u>PAYER</u> une partie de ce montant total, équivalent à environ la moitié de la somme : en effet le montant total étant composé de deux factures d'un montant proche, il est proposé de n'en payer qu'une seule (M. Claude Antoniello, M. Julian Martinez, Mme Geneviève Nier, Mme Christine Megevand, Mme Chrystel Buffard, M. Nathan Jacquet, Mme Claire Megard, Mme Sylvie Mermillod, Mme Sonia Eichler, Mme Nathalie Henry, M. Xavier Brand)

Mme Lydie Wamin précise que l'entreprise GAL TP a effectué des travaux de déneigement des voiries communautaires pour les saisons hivernales 2016/2017 et 2017/2018 pour un montant total de 47 673,95 euros HT ; que le service fait a été constaté par les services de la communauté de communes sans jamais donner lieu à facturation de la part de la l'entreprise ;



Elle rappelle que la loi prévoit que toute dépense non payée dans un délai de quatre ans à partir du 1^{er} jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis est prescrite, sauf à prendre une délibération motivée pour levée cette prescription ;

Par courrier en date du 12 février 2024 l'entreprise GAL TP a sollicité une levée de la prescription quadriennale motivée par des difficultés rencontrées pour la gestion des contrats en cours et l'établissement de factures suite au décés de son gérant :

Mme Sylvie Mermillod interpelle M. le Président sur l'existence des bons de commande relatif à ces factures ; M. le Président lui précise à son tour, qu'il n'y a aucun justificatif. M. Guy Démolis préconise un envoi de ceux-ci afin de justifier le paiement. M. Claude Antoniello souligne que Mme Gal est directrice de la société, alors qu'il est mention du décès de M. Gal.

M. le Président propose de faire un tour de table :

- 13 pour lever la prescription quadriennale sur la créance dont est titulaire l'entreprise GAL TP pour un montant total de 47 673,95 euros HT (M. Pierre Gal, Mme Cécilia Horckmans, M. Gérard Lacroix, M. Guy Demolis, Mme Julie Montcouquiol, Mme Valérie Peray, M. Bernard Desbiolles, M. Jean-Marie Terrasson, Mme Charlotte Boettner, M. Vincent Tissot, M. Jean-Pierre Cauquoz, M. Phiippe Clerjon, M. Jean Pallud)
- 11 pour payer une partie de ce montant total, équivalent à environ la moitié de la somme : en effet le montant total étant composé de deux factures d'un montant proche, il est proposé de n'en payer qu'une seule (M. Claude Antoniello, M. Julian Martinez, Mme Geneviève Nier, Mme Christine Megevand, Mme Chrystel Buffard, M. Nathan Jacquet, Mme Claire Megard, Mme Sylvie Mermillod, Mme Sonia Eichler, Mme Nathalie Henry, M. Xavier Brand).

Mme Sylvie Mermillod précise qu'elle n'est pas contre le paiement mais précise que les torts sont partagés, M. Nathan Jacquet propose que la CCPC envoie un recommandé à la société en précisant que si d'autres factures se présentaient sur des années antérieures, elles ne seraient pas reconductibles.

Mme Claire Mégard précise à son tour que la commune d'Allonzier la Caille a eu les mêmes soucis avec l'entreprise GAL.

COMMANDE PUBLIQUE

2. DELEGATION POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT DU PARKING DU MONT SION, *VOTEE A L'UNANIMITE*

Mme Lydie Wamin précise que la seconde phase du projet d'aménagement par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles du parking du Mont-Sion est estimé à 805 000 € HT dont 489 750 € de subventions allouées par le Conseil Départemental (258 750 €) et par l'Etat au titre de la DETR (231 000 €) ;



Considérant que la marché est ainsi alloti :

- Lot 1 : Terrassement/VRD
- Lot 2 : Bordures/revêtements
- Lot 3 : Espaces verts

La subvention attribuée par les services de l'Etat au titre de la DETR est de l'ordre d'un montant de 231 000 €, dont la prolongation a été accordée jusqu'au 3 mai 2024 à la condition que l'exécution du marché ait commencé à cette date ;

Elle précise également qu'une consultationn a été lancée en date du 16 janvier 2024 avec une remise limite des offres fixée le 12 février 2024, à 12h.

Elle rappelle que le début d'exécution des travaux doit pouvoir démarrer dès le mois de mars 2024, que dans un souci de planning et pour ne pas perdre la subvention attribuée par l'Etat au titre de la DETR, une attribution au Conseil communautaire du 26 mars 2024 aurait été trop tardive ; la délibération présentée aux élus va donner ponctuellement délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution et la signature du marché.

 AVENANT AU MARCHE PUBLIC DE SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES, VOTEE A L'UNANIMITE

Mme Sylvie Mermillod, 1ère vice-présidente en charge des affaires scolaires rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a conclu un accord-cadre à bons de commande concernant les services de transports scolaires sur le territoire avec l'entreprise SABA (lot n°2022-216-01) et l'entreprise VOYAGES GAL (lot n°2022-216-02), pour un montant maximum respectif de 3 124 000 euros HT et 2 165 000 euros HT sur les quatre années du marché.



Ce marché a été initialement passé en groupement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le compte des Communautés des Communes du département de la Haute-Savoie. Les modalités de passation et d'exécution du marché ont été arrêtées dans la convention de délégation de l'organisation et du financement des transports scolaires du territoire, approuvée par le Conseil communautaire par délibération n°2021-75 en date du 21 juin 2021. A ce titre, Monsieur le Président de la Communauté de Communes dispose du pouvoir de signature des marchés et de ses avenants.

Dans le cadre de l'exécution dudit marché, la Région souhaite améliorer la connaissance et la gestion du parc de véhicules utilisés pour assurer les dessertes routières. La Région a ainsi fait développer une application web, nommée TRANSDATA.

L'objectif de cet outil est de recenser et décrire de manière fiable tous les véhicules utilisés pour les différentes lignes de transport routier de la Région (lignes scolaires, interurbaines et Cars Région Express) ainsi que de gérer le pelliculage de chaque véhicule avec un process de validation des différentes étapes par l'Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de Haute-Savoie.

Jusqu'à présent, la Région exploitait un tableur Excel alimenté par les remontées d'informations de la part de l'ensemble des transporteurs. Cette solution n'assure pas le niveau de précision et de mise à jour nécessaires à une connaissance fine des véhicules utilisés. Ce tableur Excel existant va donc être intégré dans l'application TRANSDATA.

Les transporteurs auront accès à cette base de données et pourront gérer directement :

- Leur parc de véhicules : compléter et mettre à jour les informations des véhicules ;
- > Les affectations : affecter les véhicules à un ou plusieurs services ;
- Le pelliculage : soumettre le type de livrée et les pièces justificatives de réalisation du pelliculage.

TRANSDATA permettra donc aux services de la Région, de la Communauté de Communes et aux transporteurs de disposer de données harmonisées et à jour sur le parc de véhicules.

La mise en place de cet outil, d'ici la fin du premier trismestre 2024, nécessite de conclure un avenant aux lots n°2022-216-01 et 2022-216-02 du marché intial.

DRH

4. SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES VOTEE A L'UNANIMITE

Mme Lydie Wamin explique que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Elle informe les membres du Conseil Communautaire qu'il y a nécessité de transformer un poste dans le cadre d'un remplacement dû au départ du Directeur des Services Techniques par voie de mutation.



FILIERE TECHNIQUE:

Suppression d'un poste d'INGENIEUR PRINCIPAL à temps complet et création d'un poste d'INGENIEUR à temps complet, relevant de la catégorie A, à compter du 01/03/2024. Le futur directeur des services techniques, M. Jean-Michel Daviet, arrivera le 20 mars prochain.

De plus, Mme Lydie Wamin explique que la Collectivité rencontre des difficultés récurrentes en termes de recrutement sur le poste d'Animatrice Relais Petite Enfance itinérant.

Ces difficultés sont liées :

- > à la pénurie de professionnels de la petite enfance,
- à la répartition du temps de travail sur toutes les matinées de la semaine (correspondant à un poste à 50%)

et au fait que le potentiel candidat doit justifier à la demande de la CAF d'un diplôme spécifique d'un niveau égal ou supérieur à Bac +2 : éducateur jeunes enfants, puériculteur, infirmier, assistant de service social... et/ou d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants ou du travail social.

Au regard de ces difficultés, un agent en interne, titulaire d'un diplôme BAC+3 actuellement sur le poste d'assistant administratif à 80% au RPE nous a fait part de sa volonté d'occuper ce poste en s'engageant à suivre une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE).

En raison des difficultés de recrutement, liées au contexte national, la CAF accepte d'assouplir exceptionnellement ses exigences en matière de recrutement en autorisant une dérogation, permettant ainsi à cet agent d'accéder à cet emploi, à la condition qu'il s'engage à passer et à « valider » une Validation des Acquis d'Expérience (VAE) d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE).

Sa candidature a donc été retenue à l'issue du jury de recrutement qui s'est tenu le 29 janvier 2024.

De ce fait et dans le but d'assurer une continuité du Service Public de la manière la plus efficiente possible, il est proposé de transformer le poste de l'agent en question en ajoutant à sa mission actuelle d'assistante administrative, les missions d'animatrice du RPE Itinérant.

FILIERE ADMINISTRATIVE:

Transformation d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (28/35^{ème}) en poste d'Adjoint Administratif à temps complet relevant de la catégorie C, à compter du 01/03/2024.

Enfin, Mme Lydie Wamin rappelle que les nombreux enjeux liés à la transition écologique sur notre territoire nécessitent d'accroitre le temps de travail du poste actuellement en place. La création de ce poste à temps plein avait été discuté lors du bureau du 13 février dernier, et qu'il avait été convenu que ce poste puisse être également accessible à un candidat souhaitant un temps non complet de 80%.

FILIERE ADMINISTRATIVE:

Transformation d'un emploi de Chargée de mission Environnement et Ambassadeur du tri en emploi de chargé(e) de mission transition écologique sur un poste de Rédacteur Territorial ou de Rédacteur Territorial de 2ème classe ou de Rédacteur Territorial de 1ère classe à temps complet ou à temps non complet (28/35ème) relevant de la catégorie B, à compter du 1er mars 2024

M. le Président informe que de nouveaux agents sont arrivés dernièrement dans la collectivité (un chauffeur OM, un informaticien), tous deux sur des accroissements d'activités temporaires et précise qu'il est en attente d'une réponse d'un candidat pour le poste de responsable eau/assainissement.

PISCINE

5. CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE BERNARD PELLARIN TARIFICATION 2024 **VOTEE A L'UNANIMITE**

M. Philippe Clerjon présente les tarifs qui seront appliqués pour la saison 2024 au Centre Nautique de l'Espace Bernard Pellarin, dont les principales modifications par rapport à la saison 2023 portent sur :

- Augmentation du tarif adulte à l'unité qui passe de 6 € à 6,50 € ;
- L'ajout d'une carte 10 entrées adulte/enfant utilisable par plusieurs personnes ;
- L'ajout d'un tarif réduit du 21 mai au 7 juin entre 11h15 et 13h30 ;
- L'ajout de produits divers à la vente : lunettes de natation, casquette ;
- L'ajout d'un niveau de natation « P'tit Croco » pour les enfants de 3 à 5 ans avec présence obligatoire d'un parent ;
- Suppression du tarif des cours adultes à la séance maintien du stage de 3 jours ;
- L'harmonisation des tarifs à l'unité, 5 et 10 entrées Aquaform (Aquagym et Aquabike) ;
- Maintien de la gratuité des cours particuliers pour les enfants porteurs de handicap sur présentation d'un justificatif.



Tarification applicable saison 2024:

| ENTREES UNIQUES | Tarifs |
|--|-------------------------------|
| Enfant de 0 à 5 ans | gratuit |
| Enfant de 6 à 17 ans | 4 € |
| Plein tarif adulte | 6,50€ |
| Tarif réduit * | 4 € |
| Tarif à partir du 21 mai au 7 juin 2023 entre 11h15 et 13h30 uniquement et de 16h30 du lundi au vendredi toute la saison. | 4 € |
| "Pass famille" (2 adultes et 3 enfants payants) | 20,00€ |
| CARTES FREQUENCES | |
| Support magnétique rechargeable | 4,00 € |
| Forfait mensuel adulte et enfant (1 entrée journalière, carte personnelle avec photo et incessible) valable 30 jours calendaire | 40,00€ |
| Forfait saison enfant CCPC (1 entrée journalière, carte personnelle avec photo et incessible) sur présentation d'un justificatif de domicile | 55,00€ |
| Forfait saison adulte CCPC (1 entrée journalière, carte personnelle avec photo et incessible) sur présentation d'un justificatif de domicile | 65,00€ |
| Forfait saison enfant hors CCPC (1 entrée journalière, carte personnelle avec photo et incessible) | 75,00€ |
| Forfait saison adulte hors CCPC (1 entrée journalière, carte personnelle avec photo et incessible) | 90,00€ |
| Carte 10 entrées Adultes/enfants (utilisable par plusieurs personnes) | 50,00€ |
| ENTREES GROUPES | |
| Colonie ou groupe assimilé (par participant, enfant et encadrant) – sur réservation uniquement | 4,00 € |
| Ecoles extérieures à la CCPC (pour 8 séances) | 680,00 € 85,00 € par cours |
| Test de natation par enfant | 5,00€ |
| LOCATION LIGNES D'EAU – Associations | |
| Location d'une ligne d'eau de 25m | 15,00 €/ heure |
| Location d'une ligne d'eau de 50m | 30,00 € / heure |
| DIVERS | |
| Couche pour un enfant de moins de 3 ans (tarif unitaire) | 1,00€ |
| Masque jetable (à l'unité) | 0,50€ |
| Brassards enfant | 5,00€ |
| Crème solaire | 12,00€ |

| Serviette de bain | 12,00€ |
|---|-----------------------|
| Maillot de bain Homme / garçon premier prix | 6,00€ |
| Maillot de bain Homme / garçon qualité supérieure | 15,00€ |
| Maillot de bain Femme / fille | 15,00€ |
| Lunettes de natation | 15,00€ |
| Casquette | 6,00€ |
| Location Parasol à la journée | 5,00€ |
| Location d'un antivol de vélo | 5,00€ |
| Frais de re-création de forfait saison (enfant ou adulte) | 15,00 € (+ 4,00 €) |
| ANIMATIONS | |
| Location 2 jeux de boule – ballon de Volley / basket (en caisse ; avec caution) | 5,00 € forfait 2h |
| ACTIVITES | |
| NATATION ADULTES (stage 1h sur 3 jours consécutifs L,M,M,J,V) | |
| 1-cours de 1h | 15,00 € |
| Stages adultes 3 cours | 40,00€ |
| NATATION ENFANTS (stages de 30 min. sur 5 jours consécutifs L,M,M,J,V) | |
| Stage 5 cours (avec goûter le vendredi) pour enfant de plus de 5 ans | 60,00€ |
| Stage 5 cours « p'tit Croco » pour enfants de 3 à 5 ans avec présence obligatoire dans l'eau d'un adulte accompagnateur par enfant. | 60,00€ |
| 1 Cours particulier de 30 minutes de natation réservé aux enfants porteurs de handicap sur présentation d'un justificatif | gratuit |
| 1 Cours particulier de 30 minutes de natation réservé aux enfants de 8 à 11 ans ayant une peur phobique de l'eau | 25,00€ |
| AQUAGYM (cours à la carte de 45 min valables tout l'été) | |
| Abonnement illimité individuel (valable tout l'été) | 120,00€ |
| AQUAGYM et AQUABIKE (cours de 45 min valables tout l'été) | ,,00 € |
| 1 séance | 12,00€ |
| 5 séances** | 50,00€ |
| 10 séances** | 90,00€ |

* Tarifs réduits :

Gratuité:

- Pour les accompagnateurs d'une personne en situation de handicap et titulaire d'une carte d'invalidité en cours de validité au taux de 80% minimum portant la mention « tierce personne »
- Pour les accompagnants et encadrants des élèves des écoles extérieures à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
- Pour les cours particuliers de natation destinés à des enfants porteurs de handicap sur présentation d'un justificatif

⁻étudiants de 18 à 25 ans (sur présentation de la carte étudiant de l'année en cours), - séniors à partir de 65 ans sur présentation d'une pièce d'identité,

⁻ chômeurs (sur présentation de justificatifs de l'année en vigueur),

⁻ personnes handicapées. - Adhérents aux Comités d'entreprises ayant signé une convention de partenariat avec la CCPC, sur présentation de la carte d'adhérent

nominative de l'année en cours.
**Séance(s) reportable(s) à l'année suivante en cas de séances non utilisées sur l'année en cours

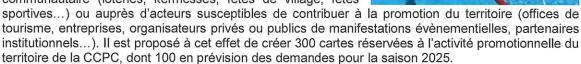
CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE BERNARD PELLARIN CARTES RESERVEES POUR L'ACTIVITE PROMOTIONNELLE SAISON 2024 VOTEE A L'UNANIMITE

M. Philippe Clerjon expose que le Centre nautique Espace Bernard Pellarin des Dronières à Cruseilles est un équipement emblématique et structurant du territoire intercommunal. Cet équipement attire des

usagers domiciliés ou résidant non seulement sur le territoire de la CCPC, mais aussi bien au-delà de ses limites.

Il explique qu'il pourrait être opportun de proposer des cartes d'invitations spécifiques et gratuites permettant l'accès au Centre nautique et ce, dans un objectif de promotion du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Il explique que ces cartes réservées pourraient être distribuées à l'occasion de manifestations publiques d'intérêt communautaire (loteries, kermesses, fêtes de village, fêtes



Il précise que la gratuité de ces cartes réservées peut être envisagée en raison du motif d'intérêt général que représente la promotion du territoire intercommunal en lien avec une structure majeure comme celle du Centre nautique des Dronières. La délivrance de telles cartes auprès d'acteurs ciblés sera de nature à renforcer l'attractivité du Centre nautique des Dronières, et par conséquent celle du territoire de la CCPC.

Mme Chrystel Buffard s'interroge sur la température de l'eau permettant de faire des économies à la collectivité ; M. Philippe Clerjon précise qu'il pourrait y avoir une baisse de 1 ou de 2 degrés.

M. Philippe Clerjon informe ses collègues que ce matin, M; Romain Colucci, fils de Coluche, est venu remercier chaleureursement l'équipe des resto du cœur, pour leur investissement, et l'équipe du gymnase pour l'accueil qui leur est offert chaque mardi.

Questions diverses

- Dates des prochaines réunions
- Date du prochain bureau : 12 mars 2024 à 18 heures (lieu à déterminer)
- Date du prochain conseil communautaire : 26 mars à 19 heures à la CCPC

Courrier ULC

Pour information, M. Julian Martinez informe que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles a envoyé un courrier à l'Union Locale des Consommateurs de Cruseilles (M.Léo Vanhelmon) en précisant que la collectivité avait acté l'abandon de l'exploitation de la source de la Douai en Novembre 2023.

Concernant le contexte de la pollution aux PFAS rencontrée par le Grand Annecy, il est précisé que Le Grand Annecy en tant que collectivité en charge de la production d'eau potable, a pris des mesures visant à isoler le forage principalement concerné par cette pollution en demeurant en dessous des seuils de recommandations.

Les eaux issues des forages des Iles sont de plus diluées par les eaux issues de lac d'Annecy. D'autre part, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles dispose d'autres interconnexions eau potable avec les collectivités voisines : Communauté de Communes du Genevois, Communauté de Communes Fier et Usses et le Syndicat Rocailles et Bellecombe.

Enfin, un schéma Directeur Eau Potable devait être engagé courant 2024 permettant de mieux évaluer la sécurisation de l'alimentation eau potable de la Communauté de Communes du Pays Cruseilles à l'horizon 2025.

• Mail reçu en mairie de Copponex

M. Julian Martinez interpelle M. le Président sur la réception en mairie d'un mail de M. Laurent Wauquiez relatif à la co-signature de la lettre ouverte sur les modalités d'application de la loi ZAN adressée au gouvernement.

« Notre mobilisation collective a enfin porté ses fruits. Après des mois d'indifférence voire de mépris de la part des services de l'Etat, j'ai pu avoir un échange constructif avec le ministre de la Cohésion des territoires, Christophe BECHU, qui a débouché sur des avancée's significatives :

- Triplement des hectares non décomptés du calcul ZAN en intégrant de nouveaux dossiers dans l'enveloppe dite des « projets d'envergure nationale »
- Capacité pour la Région d'avoir de la souplesse dans l'application du ZAN en nous permettant d'adapter l'application pour toutes les communes rurales et les communes de montagne;
- Autorisation pour toutes les communes et EPCI d'avoir une marge de manœuvre dans l'élaboration du PLUI pour adapter le ZAN à la réalité du territoire.

Bien sûr, ces mesures ne conduisent pas, comme nous le souhaitions, à une remise en cause totale de l'ensemble de cette disposition législative. Cependant, elles constituent un important infléchissement du gouvernement sur les différents points d'alerte que nous avons soulevés quant aux conséquences du ZAN dans son application initiale.

Aussi, je vous demande de les apprécier au regard du contexte actuel et de l'intérêt de nos territoires et de nos collectivités. Si nous continuons de suspendre la procédure d'intégration du ZAN dans notre SRADDET, nous risquons d'une part de perdre ces acquis, d'avoir moins d'hectares disponibles et plus de contraintes administratives, et d'autre part de voir arriver des contentieux sur toutes les décisions que nous prendrons et tous les actes d'urbanismes que vous prendrez.

Je pense que ces modifications sont des avancées non négligeables que nous pouvons saluer, mais, comme nous l'avons toujours fait, je ne souhaite pas prendre de décision sans. connaître votre avis. Je vous remercie d'avance du retour que vous pourrez me faire à ce sujet. »

M. le Président précise que ce mail a été envoyé aux maires signataires de la lettre ouverte.

Déchets

Mme Chrystel Buffard rappelle que les incivilités sont de plus en plus nombreuses, route de l'Arthaz à Cruseilles; M. Claude Antoniello est conscient de tous ces désagréments. M. le Président précise qu'il faudrait peut-être réflechir à la pose de caméras.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président clôt la séance.

La secrétaire de séance Sylvie MERMILLOD

